

Communiqué SNOPA CGT

Les suites de l'action du 26 mai 2016

Le 26 mai 2016, à l'appel de la CGT, l'ensemble des Ouvriers d'Etat étaient en grève afin de faire pression sur le gouvernement pour obtenir :

- La levée définitive du moratoire qui bloque les recrutements,
- L'arrêt des externalisations,
- Des recrutements sous statuts ouvriers d'Etat en nombre suffisant pour répondre aux obligations de service public.

Le 26 mai, nous sommes venus dire au Gouvernement que :

- le problème des Ouvriers d'Etat n'était pas statutaire, les statuts existent, ils nous ont permis jusqu'à de recruter sur nos missions,
- nous refusons tout statut « lowcost » et toute solution qui condamnerait le corps des Ouvriers d'Etat,
- le problème est politique et dépend de la volonté du Gouvernement de recruter sur nos missions.

Pour les OPA, le 26 mai fut l'occasion de déposer un préavis de grève auprès de notre ministère en intersyndical avec FO.

A travers notre préavis de grève commun, nous revendiquons bien sûr la levée du moratoire et la reprise des recrutements mais pointons aussi un bon nombre de problème salariaux et catégoriels.

Au niveau du MEEM Un relevé de conclusion de la DRH

Nous avons donc été reçus par la DRH du MEEM, madame AVEZARD, le 24 mai dans le cadre de notre préavis de grève commun.

Vous avez pu prendre connaissance du compte rendu de cette audience dans notre communiqué du 25 mai 2016.

Le 3 juin, la DRH du MEEM nous adressé un relevé de conclusions dont vous trouverez le contenu ci dessous avec notre propre analyse :

1- Saisir le guichet unique (DGAFP et Direction du budget) d'un projet d'arrêté revalorisant le salaire de base des OPA suite à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6 % au 1er février 2017 et d'une mesure concernant les premiers niveaux de classifications des OPA pour tenir compte des grilles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C en vigueur aujourd'hui.

Analyse SNOPA CGT

Le SNOPA dénonce le fait que :

- le 1^{er} niveau de d'embauche (en zone 3) soit inférieur au SMIC depuis le 1^{er} janvier 2016 sans qu'aucune mesure ne soit prise par la DRH
- les 2 niveaux de classifications suivants (Ouvrier Expérimenté et compagnon) soient inférieurs à l'échelle 3 de la catégorie C

La revalorisation du salaire de base des OPA suite à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6 % au 1er février 2017 est **une mesure obligatoire qui devrait être automatique** du fait que notre salaire est indexé sur l'évolution du point d'indice.

Concernant la mesure visant les premiers niveaux de classifications des OPA pour tenir compte des grilles de rémunération des fonctionnaires de **catégorie C**, il ne s'agit ni plus ni moins que **d'un engagement déjà pris depuis près de 2 ans par le ministère.**

Nous demandons :

- De caler la revalorisation sur l'homologie pratiquée dans le cadre du transfert des OPA dans la fonction publique territoriale avec un premier niveau à hauteur de l'échelle 4 de la catégorie C.
- D'anticiper les mesures qui seront effectives dans le cadre du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Il faut se mettre en grève et continuer à se battre pour obtenir ce qui relève du droit le plus fondamental et faire respecter les engagements du ministère.

2- Publier d'ici la fin du mois de juin 2016 la note de gestion sur les modalités de mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à la prime de rendement.

Analyse SNOA CGT

Les nouvelles dispositions relatives à la prime de rendement ont été actées par un décret et un arrêté en date du 15 mars 2016.

Ces textes avaient pour objectifs de :

- régulariser la prime de rendement qui ne faisait référence qu'à un taux moyen et n'avait pas de taux plafond,
- prendre en compte le complément de rendement qui ne fait plus parti de l'assiette de cotisation pour la retraite suite à un jugement du Conseil d'Etat.

Ces textes portent le plafond de la prime de rendement à 16% et un déplafonnement jusqu'à 24%.

Le seul point positif est de pouvoir intégrer le complément de la prime de rendement dans l'assiette de cotisation jusqu'à hauteur de 16% (le déplafonnement en 16%et 24% ne compte pas pour la retraite).

Par contre, la DRH nous a annoncé que la circulaire indiquerait que la prime de rendement devrait rester dans la moyenne actuelle et ne pas se traduire par une augmentation de la masse salariale.

Il s'agit d'un marché de dupes puisque le montant de la PR en restant dans la moyenne actuelle ne permettra pas de la faire évoluer. De plus, ceci est contradictoire au décret qui dit : « Elle tient compte de la productivité de l'agent et, le cas échéant, des améliorations qu'il a apportées sur le plan technique ».

Il faut faire des actions dans chaque CCOPA afin de faire la démonstration qu'une telle mesure est ridicule et reste inapplicable notamment du fait d'effectifs réduits dans certains services.

3- Consulter les services employeurs des OPA (consultation lancée mi-mai) afin de faire remonter leurs besoins de recrutements pour les années 2016 et 2017 sur des missions techniques liées à la sécurité des usagers, à la pérennité des ouvrages et à la maintenance de matériels spécifiques destinés à la mise en sécurité d'infrastructures, puis suivre la procédure permettant de procéder à ces nouveaux recrutements.

Cette mesure qui vise à consulter les employeurs est une évidence qui devrait être un automatisme. Pour le SNOA CGT, les critères définis (jamais discutés avec les OS) restent trop restrictifs et ne tiennent pas compte de la réalité des besoins.

Nous avons demandé à la DRH qu'un message soit adressé aux directeurs de services et établissements publics afin qu'ils arrêtent de raisonner par rapport à l'aspect statutaire des OPA (qu'ils considèrent en voie de disparition) mais par rapport aux missions et aux besoins des services.

Le SNOA CGT appelle ses sections à :

- faire le recensement des besoins en missions et en recrutements d'OPA (à partir de notre conception du service public)
- d'établir un cahier revendicatif reprenant les besoins en missions et recrutements d'OPA à déposer en CCOPA et en Comité Technique

4- Réactiver le chantier inscrit à l'agenda social :

- actualiser avec les employeurs des OPA et sur la base du rapport du CGEDD de juillet 2012 le travail d'identification des missions, et des besoins en compétences effectué fin 2012. Faire préciser par les employeurs leur point de vue sur les ressources nécessaires à l'exercice de ces missions.
- présenter aux organisations syndicales le résultat de ces travaux à l'automne 2016
- s'appuyer sur les conclusions des travaux précités pour relancer avec les organisations syndicales le chantier sur les évolutions du cadre statutaire des OPA dans le cadre d'un contexte interministériel clarifié.

Que dire d'une décision qui aurait dû être effective depuis la 1^{ère} inscription de l'évolution statutaire à l'agenda social en 2013.

Pour le SNOA CGT, le problème des OPA n'est pas statutaire mais relève d'une décision politique d'embaucher sur nos missions et sur nos métiers.

C'est pourquoi nous revendiquons un véritable état des lieux qui reparte des besoins en missions de service public.

Repartir du rapport du CGEDD de 2012 n'est pas la bonne solution. Ce rapport, nous avons contesté son objectivité car il ne faisait que s'appuyer sur ce qui se réalisait dans les autres ministères sans analyse pointue des besoins de notre propre ministère.

D'autre part, cela fait des années que nous demandons un véritable répertoire de nos métiers en lieu et place de celui qui nous est présenté qui ne fait que se caler sur les missions dévolues aux fonctionnaires.

Nous devons faire la démonstration que les OPA, leurs missions, leurs métiers ont leur place au sein du ministère et plus largement les Ouvriers d'Etat au sein de la Fonction Publique du 21^{ème} siècle.

Au niveau interministériel

Une déclaration de la ministre de la Fonction Publique

Mettre le sujet des Ouvriers d'Etat dans le débat public, tel était aussi le but de la journée d'action du 26 mai 2016.

Lors de la séance des questions orales au Gouvernement du 1^{er} juin 2016, le député Francis Hillmeyer a interpellé la ministre de la Fonction publique, voici l'intégralité des propos qui se sont tenus.

Assemblée Nationale

Question Orale à la Ministre de la fonction publique 1^{er} juin 2016

Statut des ouvriers d'Etat

M. le président. La parole est à M. Francis Hillmeyer, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Francis Hillmeyer. Madame la ministre de la fonction publique, les ouvriers d'Etat sont gérés par plusieurs ministères ; par exemple, ceux des parcs et ateliers ou ceux des bases aériennes civiles sont rattachés au ministère de l'environnement. Ces ouvriers se sont fortement mobilisés le 26 mai __ hasard du calendrier __, non pour la loi travail, mais pour défendre leur statut, leurs missions et surtout les

recrutements qui sont bloqués par un moratoire pénalisant qui n'a que trop duré. Ce moratoire nuit fortement à l'efficacité des services de l'État, dans lesquels quasiment aucun recrutement n'est possible depuis plusieurs années, ce qui engendre, au fur et à mesure des départs en retraite, des difficultés de fonctionnement et dégrade les conditions de travail et de gestion du personnel.

Les discussions sont bloquées entre les organisations syndicales qui représentent ces ouvriers et l'administration, qui renvoie vers une décision politique. Le constat est simple : toutes les tractations sont systématiquement suspendues, dans l'attente d'un quasi-statut « *low cost* » et précaire, en gestation actuellement, mais unanimement rejeté par les organisations représentatives des ouvriers de l'État. M. le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, a, pour ce qui concerne son personnel d'ouvriers d'État, déjà pris une position ferme contre ce statut en préparation et a soutenu le maintien des recrutements sous statut d'ouvriers d'État.

Madame la ministre, allez-vous prendre une décision permettant à l'ensemble des ouvriers d'État d'avoir à nouveau un statut porteur d'espoir et d'avenir ? Face aux difficultés de fonctionnement rencontrées par les établissements publics, dans quel délai allez-vous demander la levée du moratoire et ouvrir enfin les discussions qui permettront d'éclaircir l'avenir des ouvriers d'État et leurs missions ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la fonction publique.

Mme Annick Girardin, *ministre de la fonction publique.*

Monsieur le député, je tiens d'abord à vous rassurer : **il n'est pas question de supprimer le statut d'ouvrier d'État.** Le Gouvernement est très attaché au principe de l'occupation des emplois publics par des fonctionnaires. Toutefois, par définition, certaines missions très techniques ne peuvent être assurées par des fonctionnaires et sont dévolues aux ouvriers d'État. Le Gouvernement défend les missions de plus de 20 000 agents, qui requièrent une technicité de haut niveau, par exemple aux ministères de la défense, de l'environnement ou du transport, notamment dans l'aviation civile. La technicité pointue de leurs missions conduit ces agents à consentir des efforts importants en matière de formation.

Depuis 2009, les recrutements étaient gelés par un moratoire. **Ce Gouvernement y met fin et mène actuellement un travail interministériel pour préciser les fonctions qui doivent être assurées par les ouvriers d'État.** Dans un souci de dialogue social, mon cabinet a déjà fait plusieurs réunions avec les organisations syndicales qui représentent ce personnel. Je voudrais vous rassurer : **les décisions vont arriver dans les jours qui viennent** et je pourrai très rapidement vous apporter des réponses beaucoup plus précises.

S'agissant de la rémunération de ces agents — question également importante —, elle n'a pas connu de revalorisation depuis six ans. Nous sommes aux côtés des ouvriers d'État comme aux côtés de tous les fonctionnaires.

Ces propos intéressants de la Ministre qui affirme ne pas vouloir supprimer le statut d'ouvrier d'Etat et mettre fin au moratoire, il faut les prendre avec précaution et les mettre en adéquation avec ceux tenus par sa directrice de cabinet adjointe : Myriam BERNARD lors de notre rencontre du 25 mai dans le cadre du préavis de grève.

Elle nous a affirmé qu'un nouvel arbitrage avait été demandé à Matignon sur deux aspects : les recrutements et l'évolution du statut.

Ce sont sans doute les décisions qu'attend la ministre !

De ces décisions dépendra probablement l'avenir du projet de quasi statut en gestation à la Fonction Publique et la volonté de recruter sur les missions d'Ouvrier d'Etat.

Incontestablement l'action du 26 mai à l'initiative de la CGT a fait bouger les choses mais nous ne sommes pas encore arrivés à obtenir nos revendications :

Obtenir une véritable reconnaissance des missions et métiers des Ouvriers d'Etat et des recrutements à hauteur des besoins de service public.